

DELIBERATION N° 72-10 DU 18 MAI 1972
PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
DE L'EXERCICE 1971

Le Conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier de l'exercice 1971 présenté par M. BRUN, Agent Comptable de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET